L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 27 JUILLET.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croscent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orleans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, donnent avis qu'il leur a été voté un dividende de 10 POUR CENT, pour l'année expirée le 30 avril 1866.

Primes de marine	$ 1,206,181 72
Primes de marine	132,500 15
Primes de rivières	246,549 29
	$ 1,587,230 46
Montant des primes employées	858,621 44
Pertes payées et soldées	$ 24,422 66
Pertes d'incendie	76,000 00
Perte de navires	548,365 39
Perte de rivières	79,762 37
Escomptes payés au bureau	6,112 75
Frais payés	61,207 51
Perte et primes payées	
Frais, intérêts, escomptes	
au bureau, &c	679,790 31
Soldée net	$ 397,761 36
Montant des primes non employées (1 déc. 1866)	494,711 00
Actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets garantis par hypothèques	$ 80,846 00
Billets garantis par collatéraux	202,241
Billets garantis par collatéraux	80,000 00
Propriétaire bureau et actions de la Banque	
Perte et bons consolidés et au bons de la Cité	70,000 00
Perte et bons consolidés et au bons de la Cité	20,000 00
Primes en mains de banque	20,000 00
Primes en mains de banque	11,727 00
Escompte de police	1,275
Compagnie du Roy Dock Vallette	100,000 11
Primes en mains de banque	397,490 92
En caisse	$ 997,780 30

Les tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS B. ADAMS Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Les coupons payés en intérêt de 6 pour cent sur des polices d'assurance certifiées à partir de 1861 cesseront de rapporter intérêt après cette date.

Les porteurs de polices d'assurance certifiées à partir de 1861 sont également déclarés les primes exprimées dans leurs polices d'assurance certifiées à partir de 1861 sont payables à partir du premier juillet d'août prochain.

THOMAS B. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Thos. A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
Wm. H. Harper,	James J. Hanna,
Jno. B. Newman,	A. Dudrill,
Peter Fenelon,	Wm. Edwards,
F. Fourchy,	A. Obel,
N. Pike Jackson,	A. B. Seeligson,
Thomson,	
Hamilton.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente son état suivant:

Primes pour nous expirées le 31 décembre 1865	$ 95,294 00
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866	
Risques d'ouverture	$ 247,125 26
Risques de mer	6,160 74
Risques de rivières	64,887 45
	388,099 44
Total des primes	$ 431,393 44
Moins: Primes non expirées	
Primes de mer	$ 181,430 00
Primes remboursées	3,459 41
	184,888 41
Total des primes	$ 376,685 03
Pertes. Sur les risques d'incendie	$ 94,273 63
Sur les risques de mer	85,142 35
Sur les risques de rivières	23,502 98
	$ 219,348 96
Taxes	13,570 61
Frais de bureau	11,518 03
Dépenses générales	13,739 77
Intérêt de scrip	24,697 80
	282,875 13
Réserve net	$ 94,009 9

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Fonds actuels par agents	$ 193,304 92
Primes en mains de banque	83,500 63
Dans comptes et bonnes	
Primes en mains	36,000 00
Perte et bons	8,000 00
Primes dues et en voie de perception	45,982 61
Scrip d'autres Compagnies d'assurance	14,700 00
Scrip appartenant aux comptes	1,700 00
En caisse	376,685 03
	$ 1,006,733 56

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H CASTAREDE secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de cinq et vingt-cinq pour cent sur le scrip de cette Compagnie, payable à partir du 1er février prochain, à ceux participant au bénéfice. pour l'année expirée le 30 novembre dernier. Ce dividende sera donc payable sur les certificats à partir de dimanche prochain. Il est de plus résolu de payer cet jour aussi sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J. Lecher,	A. Hiltenberger,
A. Vaillot Dr Orby,	L. Grivot,
Jean Hawkins,	L. Grandi,
Jas. A. White,	A. Fernandez,
Wm. Vaught,	A. H. D Mun,
G. Gaillard,	J. Malhon,
J. A. Stone,	A. Bidault.

Bureau; rue Carondelet, No 3.
19—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

NLLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, No. 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$ 231,336 30
Sur les risques de mer	83,196 66
Sur les risques de rivières	250,054 45
	$ 610,441 44
Risques non expirés le 31 déc.	63,345 09
	$ 722,824 44
A déduire:	
Risques non expirés le 31 déc. '66	$ 63,345 09
Primes remboursées le 31 déc. '66	4,567 18
	71,462 16
Montant net des primes le 31 déc. '66	$ 651,342 28
Pertes payées dans la même période:	
Sur les risques d'incendie	$ 42,127 46
Sur les risques de mer	43,518 69
Sur les risques de rivières	288,918 52
	4,567 18
Réassurances	
Quinze vingt et vingt-cinq pour cent de primes	103,360 61
Montant réservé pour pertes non réglées	80,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes encaissés et balancé en compte	88,387 63
	$ 656,780 07
Soldée net	$ 651,342 28
Montant net des primes	
Montant net des primes	
sur lesquelles il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent	103,360 61
	$ 754,702 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de nos livres.

O. GAILLARD, Président.

H CASTAREDE secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de cinq et vingt-cinq pour cent sur le scrip de cette Compagnie, payable à partir du 1er février prochain, à ceux participant au bénéfice. pour l'année expirée le 30 novembre dernier. Ce dividende sera donc payable sur les certificats à partir de dimanche prochain. Il est de plus résolu de payer cet jour aussi sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J. Lecher,	A. Hiltenberger,
A. Vaillot Dr Orby,	L. Grivot,
Jean Hawkins,	L. Grandi,
Jas. A. White,	A. Fernandez,
Wm. Vaught,	A. H. D Mun,
G. Gaillard,	J. Malhon,
J. A. Stone,	A. Bidault.

Bureau; rue Carondelet, No 3.
19—1an

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET, *No 21, rue TREVISE*, PARIS.

Les substances végétales qui en composent ce remède, dont l'action a toujours été si salutaire, ont été combinées de manière à ce qu'elles agissent spécialement sur les GLANDES SEBACEES, et en même temps sur les meilleurs aliments; elles rétablissent l'heure parfaite, ce qui prévient la maladie de peau, et guérit la maladie quand elle existe. Ce qui est bien connu, c'est que ces pilules sont merveilleuses pour combattre la constipation et les maux d'estomac, et qu'elles ne sont pas dangereuses pour les femmes enceintes. Ce sont les meilleures pilules purgatives connues. Ce sont les meilleures pilules purgatives connues. Ce sont les meilleures pilules purgatives connues. Ce sont les meilleures pilules purgatives connues.

(*Voir la Brochure qui se donne gratuitement*). Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez DEHAUT, pharmacien, rue de Richelieu, No 87, près la rue Vivienne, et chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fulgere Frères, pharmaciens, à New-York; chez M. FIGUIER, établi pour le GENRE et GROS, et chez M. DUMAINE, pharmacien, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans. DEPOTS de MM. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres et pour le DETAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

PREVENTIFS ET guérisons des

MALADIES DE POITRINE

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse
SIROP D'HYPOPHOSPHITES DE FER.
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Sous l'influence des *Hypophosphites du Dr. Churchill*, s'étend de la découverte, se vendent en toutes *parties*, avec le nom du Dr. Churchill dans le verre. Chaque flacon porte sa signature et le cachet.

Les VERITABLES *Hypophosphites du Dr. Churchill*, s'étend de la découverte, se vendent en toutes parties, avec le nom du Dr. Churchill dans le verre. Chaque flacon porte sa signature et le cachet.

12, rue Castiglione, SWANN, Pharmacien, à Paris.

Dépôts à la *Nouvelle Orléans*: MM. MAUNSELL et BOGEL, et DUCONGE Droguistes; M. SCHWAB Pharmacien. *Il n'y a en outre* DE JOHN MILHAU & CIE et M. HEGEMAN & Cie, Broadway.

Méfiez-vous des imitateurs et des contrefaçons ou imitations!

Prix : 2 fr. Prix : 2 fr.

PAPIER ELECTRO-MAGNETIQUE DE ROYER PHARMACIEN

Remède Infaillible pour la guérison des Rhumatismes, Douleurs, Rhumes Bronchites, Névralgies, Lombago, Entorses, Coups, Crampes d'estomac, Paralysie, Coups, Crampes d'estomac.

POMMADE ROYER

CONTRE LES

HEMORRHOIDES

Les Fissures de l'Anus et les Gerçures du Sein.

Prix : 3 fr. 50 le flacon.

Dépôt général chez M. ROYER, pharmacien, rue St. Martin, 255, à Paris.

A New York, chez J. Milhau et Cie; Broadway; Nlle Orléans, MM. Maunsel et Bogel Droguistes, rue de Chartres; Havane, Serra et Cie.; Fernandez de Cie.; Reverend J. Royer; à Matanzas, Grenouillac; à Santiago, Julio Tremard.

Prix : 2 fr.

POUDRE DIGESTIVE DE ROYER

PEPSINE ET S-CARBONATE DE BISMUTH.

Pour guérir promptement les

Douleurs d'estomac, Coliques venteuses, Dispepsie, Aigreurs, Entérites chroniques, Vapeurs venteuses, Vomissements, Diarrhées, Flevres, Cholerus Bilieux, &c Digestions difficiles. Prix du Bajon 3 fr.

CREOSOTE CHLOROFORMEE

Remede infaillible contre les

MAUX DE DENTS

Enlève instantanément la douleur la plus vive, préserve et guérit pour toujours la carie.

Prix : 2 francs le flacon.

RHUMES, GRIPPE, ET IRRITATIONS DE POITRINE

Guéries en 48 heures par le **Sirop** et la Pâte pectorale de Nafe de Delangrenier, 24 années de succès, approuvés par l'Académie de médecine de Paris, couronnés par l'Académie impériale de médecine de Belgique, et recommandés par les médecins les plus célèbres. Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Dumaine, pharmacien, rue Royale, coin de Conti, et chez MM. Maunsel et Bogel, rue de Chartres. Prix: 2 fr. 50 c. la bouteille. Exiger le nom de Delangrenier, pharmacien, rue St. Martin, 255, à Paris.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867	$ 838,130 13
Soldé: Primes d'incendie	$ 99,778 83
Primes de mer	291,272 06
Primes de rivières	447,079 24
	$ 838,130 13
Escomptes, primes remboursées	$ 4,313 10
En moins, primes non expirées	40,204 00
	$ 44,707 10
Montant net des primes	$ 793,423 03
Pertes payées.	
Pertes par l'incendie	$ 140,356 90
Pertes par mer	131,308 20
Pertes sur les rivières	82,220 00
	$ 476,157 10
Réassurances	43,304 33
Dépenses, taxes, intérêts, escomptes	56,273 87
	77,770 36
Escompte au lieu de scrip	$ 653,945 92
Soldée net	$ 139,477 41
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Place en prêt sur hypothèque	$ 36,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	83,962 20
Placé en actions de banque	22,220 00
Placé en actions de banque et autres	111,055 00
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	41,727 00
Placé en scrip	22,150 00
Prêts sur garanties	34,950 47
Effets	101,936 51
Primes en mains de perception	182,888 01
En caisse	$ 736,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 18 mars 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs on résolu de déclarer un dividende scrip de trente pour cent sur le montant net des primes gagnées de l'année expirée le 28 février 1867, et payable, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, pour cent d'intérêt sur tous les certificats qui leur sont émis.

CHAS. BRIGGS, Président.
CANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Aug. Cartier,	Chas. Weishaar,
Geo. A. Fosdick,	J. Le,
Manon Pilcher,	Frank Williams,
R. Brigier,	Thomas Hyams,
Chas. Leidig,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	Wm. Vincent,
J. F. Anderson,	H. Pawley,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A. Fredericks,	Herbert P. Peck,
Geo. W. Dunbar,	Wm. H. Hurlbut,
E. F. Stockmeyer	Henry H. Leeds,
Geo. W. Hynson,	John S. Walls,
Arnold Montgomery,	J. E. Lyons,
E. Marquese,	George Baker,
	Andrew Stewart,
L. E. Pothier,	

21 mars—ly

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Ce vin doit sa composition est garantie contre tout sans contredit la meilleure des préparations de quinquina. Il a une grande valeur surtout dans les pays chauds comme tonique et réparateur pour prévenir ou guérir les fièvres. Il agit d'une façon remarquable sur les convalescents en hâtant leur rétablissement. La dose ordinaire est de un ou deux petits verres avant les repas. Exiger sur l'étiquette la signature *Alfred Labarraque*.

DEPOT

A la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGE, droguiste et MM. MAUNSELL & Cie. droguistes — A New York chez M. J. MILHAU & CIE, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

PERLES D'ETHER DU Dr LEBLANC

Prises à la dose de cinq à dix dans un demi-verre d'eau sucrée, elles guérissent en quelques minutes, et sans aucun inconvénient, les douleurs, les migraines, les maux de tête, les névralgies, les rhumatismes, les migraines et névralgies.

DEPOT

A la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGE, droguiste et MM. MAUNSELL & Cie, droguistes — A New York chez M. J. MILHAU & CIE, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

PASTILLES ET POUDRE DU Dr BELLOC

Employés depuis quarante ans par l'Académie de médecine, ces remèdes procurent aux personnes attaintes de maladies de poitrine et des intestins cet avantage inappréciable de pouvoir, en toute saison, en voyage, sans le secours d'aucune médecine, guérir radicalement et promptement la toux, les douleurs les plus vives, les crachements de sang, les rhumes, les catarrhes et *flux* les plus invétérés, ainsi que la constipation et cet accablement, suite de ces maladies, qui ôte tout courage aux malades. Ils sont recommandés, en raison de ses propriétés absorbantes, comme un des plus excellents médicaments contre la chlorose.

DEPOT

A la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGE, droguiste et MM. MAUNSELL & Cie, droguistes — A New York chez M. J. MILHAU & CIE, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

VENTES JUDICIAIRES.

HENRY LARQUE DANIEL MORIARTY, subrogé vs JULES BENIT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,836—Etat de Louisiane.

Sur la requisition d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir:

Le terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Noyades, Frenchmen, Derbigny et Gayoso, et désigné par les numéros trente et un et trente-deux suivant plan portant le No 1863, déposé en l'étude de T. G. Chaffe, notaire public, ensemble avec ses constructions et améliorations quelconques.

Terme—Cash, en U. S. currency.

The above property is subject to a lease ending 30th September, 1867, at the rate of $20 per month. The lessee for the remaining year (1867) will be the U. S. stamps to be at the cost of the purchaser.

Act of sale to be passed before Jos. Drouet, notary public, at the expense of the purchaser.

jy12 20 27 aug2 13

Succession of François Escoffier.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

Office—Corner of Exchange Alley and Bienville street.

SATURDAY, 24th August, 1867, at 10 o'clock, will be sold at the Merchants' Exchange, by S. GUINAULT, Auctioneer, Exchange Alley and Bienville street,

Drug Store.

Succession of A. M. Alexis.

By order of the Probate Court, I will proceed to sell at Auction, on

SATURDAY, 27th July, 1867 will be sold, at 10 o'clock, at the Third Judicial District Court, Royal street, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 19th of July, 1867,

ALL THE HERALD DRUG STORE,

Terms—Cash, in U. S. Treasury Notes.

jy27 24 27

JUDICIAL SALES.

Sale by the Sheriff of the Parish of Orleans in Order to Effect a Partition.

B. Antoquier vs. Bernard.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 19,837.—By virtue of a judgment rendered in the above entitled and numbered cause, I have seized and will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Bienville streets, in the First District of the city, on MONDAY, the twenty-ninth day of July, 1867, at 12 o'clock, M., the following described property, to wit:

A LOT OF GROUND, situated in suburb Washington, in the Third District of the city, in square number two hundred and forty-nine (249), bounded by Clara, Jackson, Gaiennie and Dryades streets, measuring thirty-six feet front on Clara street by one hundred and thirty-eight feet in depth.

Terms—Cash, in U. S. currency.

Sheriff's office, Parish Prison.

JOHN H. STOCKDALE,
Sheriff of the Parish of Orleans.

jy28 18 16 24 29

Succession of Robert C. Armstead.

No 13,221.

Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'île comprise entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clark et Génois.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, Jr., encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 55.

Le vente, SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre d'enforcement à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, siégeant dans et pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à MARDI, 6 août 1867, à 10 heures A.M., à la même Bourse, à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la moitié indivise de onze terrains situés dans la susdite paroisse et ville, à l'effet d'opérer un partage, savoir:

Le premier terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'autre côté.

Le deuxième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le troisième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'autre côté.

Le quatrième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le sixième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le septième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le huitième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le neuvième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le dixième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le onzième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le douzième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le treizième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quatorzième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quinzième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le seizième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le dix-septième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le dix-huitième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le dix-neuvième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingtième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-et-unième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-deuxième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-troisième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-quatrième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-cinquième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-sixième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-septième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-huitième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le vingt-neuvième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trentième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-et-unième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-deuxième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-troisième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-quatrième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-cinquième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-sixième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-septième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-huitième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le trente-neuvième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarantième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-et-unième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-deuxième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-troisième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-quatrième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-cinquième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-sixième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-septième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-huitième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le quarante-neuvième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquantième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-et-unième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-deuxième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-troisième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-quatrième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-cinquième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-sixième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-septième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant à Mme Marie Morgenthau, d'autre côté.

Le cinquante-huitième terrain, mesurant trente pieds de front sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds, borné par un terrain appartenant à Mme Jackson, d'un côté, et par un terrain appartenant